

Le lâcher 2020 de petit demi-fond Tournaisis – Aile gauche du Pays Vert (1)

Un lâcher colombophile résulte en général d'une démarche consensuelle souvent émaillée de discussions enflammées. S'il peut concrétiser un objet de convoitise, il est tout autant susceptible de créer un motif de déception. Surtout quand l'accord forgé, à l'amiable, à l'arraché ou imposé, ne répond pas aux aspirations sportives.

La réalité de terrain est sans appel, qu'on se le répète ! La colombophilie compose avec l'affligeant privilège de ne pas placer au départ toutes les colonies sur une même ligne pour cause de disparité géographique. Cependant l'allongement des distances de vol en petit demi-fond apporte davantage de souplesse qu'en vitesse : les prises de position sont dès lors généralement plus conciliantes. Quatre lâchers sont programmés en 2020 dans l'EPR Hainaut-Brabant wallon.

Convoient en justes noces, pour l'exercice 2020, les trois groupements de petit demi-fond du Tournaisis et les trois ententes de l'aile gauche de la région d'Ath. Un hymen qui a surpris lors de l'assemblée générale de l'EPR de décembre dernier, mais qui s'est rapidement cantonné à la seule ouverture des paniers. En effet, les demandes ultérieures d'envisager une organisation commune sont restées lettre morte. Toutefois, une rationalisation est en cours, mais la prudence reste de mise...

Le lâcher « Tournaisis-Aile gauche du Pays Vert » regroupe donc six acteurs. C'est pourquoi il est analysé en deux étapes pour rencontrer des situations de terrain détaillées et assurer in fine la réalisation d'une carte générale claire.

Le Tournaisis

Il faut savoir !

Ces derniers temps, la stabilité est devenue un leitmotiv dans la région de la « *Ville aux Cinq Clochers* » car les trois groupements de petit demi-fond qui la composent, en l'occurrence *Dottignies-Estaimbourg*, *Entente des VI* et *Tournai-Kain-Molenbaix*, reconduisent leur innovation de 2019. Ils proposent de nouveau un résultat général commun assorti de ceux de trois doublages correspondant aux ententes du temps de leur concurrence. Les trois groupements précités adoptent ainsi, de nouveau en 2020, une politique générale commune



malgré des stratégies personnelles différentes suite à leurs implantations géographiques respectives. En effet :

- **Dottignies-Estaimbourg** compose avec deux frontières sur des longueurs quasi similaires. La française d'abord lui interdisant toute incursion expansionniste Outre-Quévrain. La linguistique ensuite, perméable par contre, régulant cependant son incursion en terre nordiste par la réglementation restrictive décrétée par la Flandre occidentale. Le groupement tente dès lors de rogner le plus possible en « s'enfonçant » dans le Tournaisis, ce qui permet d'expliquer l'ajout de Velaines au rayon du groupement de vitesse pour arrêter celui de petit demi-fond.
- **L'Entente des VI**, communément appelée le devant du lâcher, est, quant à elle, prise en tenaille. D'une part, par l'interdit promulgué par la frontière française s'étirant sur une distance plus importante que celle imposée à Dottignies-Estaimbourg. Et, d'autre part, par la volonté de concéder le moins possible de « survol ». Aussi, il est aisément compréhensible que ses rayons de petit demi-fond et de vitesse n'en font qu'un seul.
- **Tournai-Kain-Molenbaix** applique la réglementation dans les limites maximales qui lui sont permises pour, entre autres, espérer contrecarrer l'incursion, en ses terres, de groupements athois auparavant tournaisiens, tout au moins en partie. Il reconduit sa volonté de ne reprendre aucune commune néerlandophone.

La mise sur pied d'un résultat général des trois groupements annihile la concurrence car l'amateur, dans les faits, ne dispose que d'une unique possibilité de participer à l'épreuve. Une concurrence peut, à la limite, encore subsister au niveau des doublages tout en sachant que l'amateur n'est autorisé à jouer, outre le général d'office, que le doublage du groupement où il engage ses pigeons.

Le rayon du doublage **Tournai-Kain-Molenbaix** reprend 28 des 34 localités de celui de **Dottignies-Estaimbourg** (les quatre communes flamandes de Bellegem, Kooigem, Rollegem et Spiere et les deux hennuyères de Luigne et Mouscron constituent l'exception). Il reprend également 39 des 43 localités de celui de l'Entente des VI (les quatre communes hennuyères de Bon-Secours, Bury, Péruwelz et Roucourt ne sont pas autorisées).

Le rayon des groupements tournaisiens

Pourtour en rouge (44 localités) : Mouscron, Luigne, Herseaux, Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes, Maubray, Callenelle, Wiers, Péruwelz, Bon-Secours, Roucourt, Bury, Willaupuis, Leuze, Grandmetz, Moustier, Frasnès-lez-Buissenal, Ellezelles, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattripont, Anseroeul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Spiere, Kooigem, Bellegem, Rollegem.

Les localités soulignées sont flamandes.



La liste complète (106 localités) : Amougies, Anseroeul, Antoing, Anvaing, Arc-Wattripont, Bailleul, Barry, Baugnies, Béciers, Bellegem, Blandain, Bléharies, Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Bruyelle, Bury, Callenelle, Calonne, Celles, Chercq, Cordes, Dergneau, Dottignies, Ellezelles, Ere, Escanaffles, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies, Fontenoy, Forest, Frasnes-lez-Buissenal, Froidmont, Froyennes, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Grandmetz, Guignies, Hacquegnies, Havinnes, Hérinnes, Herquegies, Herseaux, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, **Kain**, Kooigem, La Glanerie, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Lesdain, Leuze, Luingne, Marquain, Maubray, Maulde, Melles, **Molenbaix**, Mont-Saint-Aubert, Montroeuil-au-Bois, Mourcourt, Mouscron, Moustier, Néchin, Obigies, Orcq, Orroir, Pecq, Péronnes, Péruwelz, Pipaix, Popuelles, Pottes, Quartes, Ramegnies-Chin, Rollegem, Rongy, Roucourt, Rumes, Rumillies, Russeignies, Saint-Léger, Saint-Maur, Saint-Sauveur, Spiere, Taintignies, Templeuve, Thiulain, Thimougies, **Tournai**, Vaulx, Velaines, Vezon, Warchin, Warcoing, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Wez-Velvain, Wiers, Willaupuis, Willemeau.

Les localités soulignées sont flamandes.

Les rayons des doublages

- « **Dottignies-Estaimbourg** »

Pourtour en mauve (22 localités) : Rollegem, Bellegem, Kooigem, Spiere, Pottes, Escanaffles, Celles, Velaines, Molenbaix, Mont-Saint-Aubert, Kain, Tournai, Orcq, Marquain, Blandain, Templeuve, Néchin, Leers-Nord, Estaimpuis, Herseaux, Luingne, Mouscron.

La liste complète (34 localités) : Bailleul, Bellegem, Blandain, Celles, **Dottignies**, Escanaffles, Esquelmes, **Estaimbourg**, Estaimpuis, Evregnies, Froyennes, Hérinnes, Herseaux, Kain, Kooigem, Leers-Nord, Luingne, Marquain, Molenbaix, Mont-Saint-Aubert, Mouscron, Néchin, Obigies, Orcq, Pecq, Pottes, Ramegnies-Chin, Rollegem, Saint-Léger, Spiere, Templeuve, Tournai, Velaines, Warcoing.

Les localités soulignées sont flamandes.

- « **L'Entente des VI** »

Pourtour en jaune (30 localités) : Blandain, Marquain, Orcq, **Froidmont**, Willemeau, Ere, Saint-Maur, Chercq, Vaulx, Gaurain-Ramecroix, Barry, Baugnies, Braffe, Bury, Roucourt, Péruwelz, Bon-Secours, Wiers, **Callenelle**, Maubray, Péronnes, **Laplaigne**, Bléharies, Rongy, Howardries, La Glanerie, Rumes, Esplechin, Lamain, Hertain.



La liste complète (43 localités) : Antoing, Barry, Baugnies, Blandain, Bléharies, Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Bruyelle, Bury, **Callenelle**, Calonne, Chercq, Ere, Esplechin, Fontenoy, **Froidmont**, Gaurain-Ramecroix, **Guignies**, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, La Glanerie, Lamain, **Laplaigne**, Lesdain, Marquain, Maubray, Orcq, **Péronnes**, Péruwelz, Rongy, Roucourt, Rumes, Saint-Maur, **Taintignies**, Vaulx, Vezon, Wasmes-Audeméz-Briffoeil, Wez-Velvain, Wiers, Willemeau.

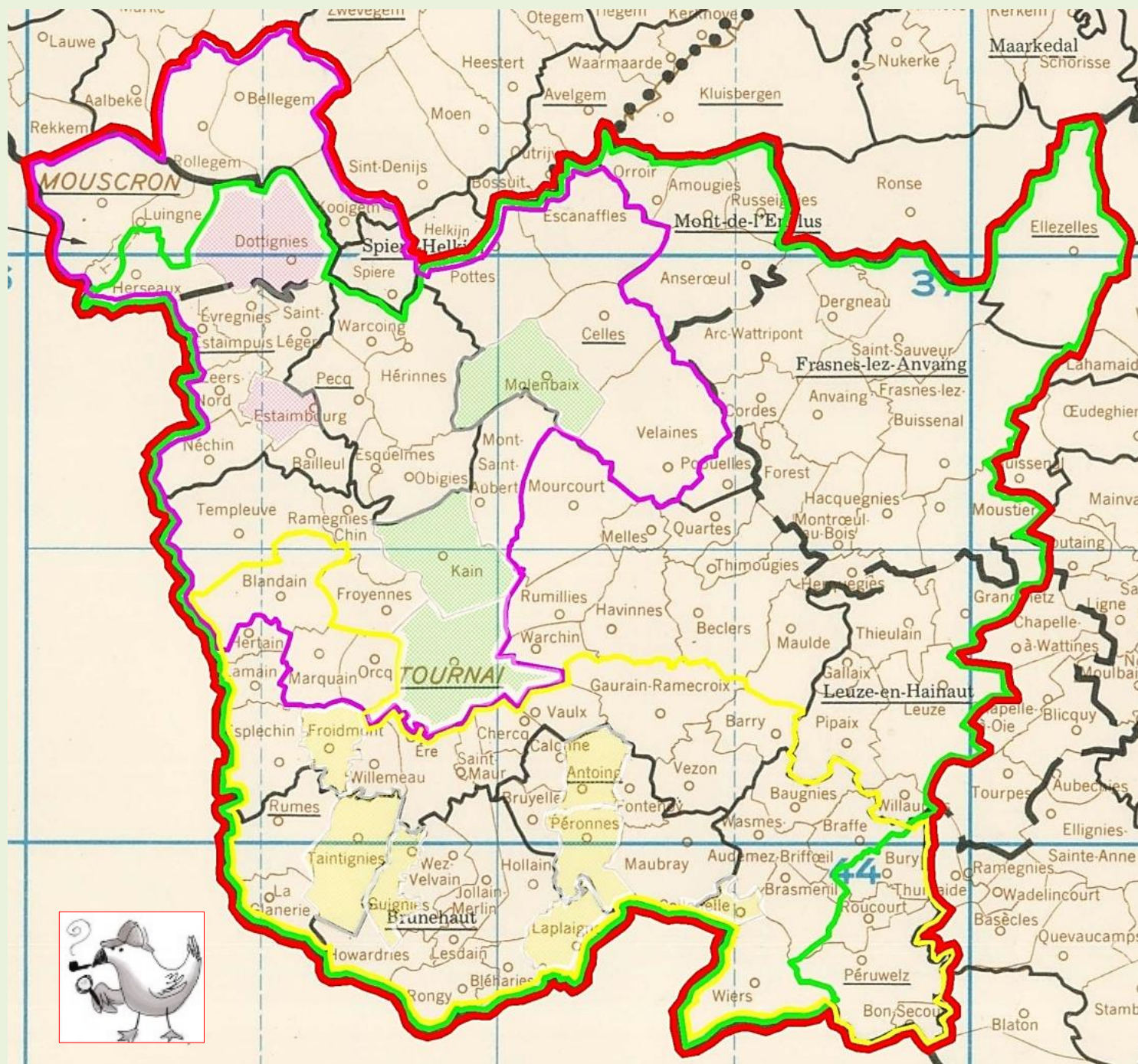
• « **Tournai-Kain-Molenbaix** »

Pourtour en vert (40 localités) : Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes, Maubray, Callenelle, Wiers, Brasménil, Braffe, Willaupuis, Leuze, Grandmetz, Moustier, Frasnes-lez-Buissenal, Ellezelles, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattripont, Anseroeul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Hérinnes, Warcoing, Saint-Léger, Dottignies, Herseaux.

La liste complète (96 localités) : Amougies, Anseroeul, Antoing, Anvaing, Arc-Wattripont, Bailleul, Barry, Baugnies, Béclers, Blandain, Bléharies, Braffe, Brasménil, Bruyelle, Callenelle, Calonne, Celles, Chercq, Cordes, Dergneau, Dottignies, Ellezelles, Ere, Escanaffles, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies, Fontenoy, Forest, Frasnes-lez-Buissenal, Froidmont, Froyennes, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Grandmetz, Guignies, Hacquegnies, Havinnes, Hérinnes, Herquegies, Herseaux, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, **Kain**, La Glanerie, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Lesdain, Leuze, Marquain, Maubray, Maulde, Melles, **Molenbaix**, Mont-Saint-Aubert, Montroeuil-au-Bois, Mourcourt, Moustier, Néchin, Obigies, Orcq, Orroir, Pecq, Péronnes, Pipaix, Popuelles, Pottes, Quartes, Ramegnies-Chin, Rongy, Rumes, Rumillies, Russeignies, Saint-Léger, Saint-Maur, Saint-Sauveur, Taintignies, Templeuve, Thieulain, Thimougies, **Tournai**, Vaulx, Velaines, Vezon, Warchin, Warcoing, Wasmes-Audeméz-Briffoeil, Wez-Velvain, Wiers, Willaupuis, Willemeau.



La carte 2020!



Légende

- Pourtour de « Tournai-Kain-Molenbaix »*
- Pourtour de « L'Entente des VI »*
- Pourtour de « Dottignies- Estaimbourg »*
- Pourtour du Tournais*

